

Nouveauté : Lignes directrices du PNCE sur la reprise des formations en personne

En collaboration avec le partenariat et des professionnels de la santé et du droit, le Groupe de travail du PNCE sur la COVID-19 a élaboré des lignes directrices conformes aux mesures de santé publique pour aider les partenaires du PNCE à limiter la propagation de la COVID-19 lors de la reprise des formations en personne.

Ces ressources comprennent :

- [Un document technique décrivant les précautions à prendre lors des formations en personne](#)
- [Un outil d'évaluation et d'atténuation des risques pour les clubs conçu par À nous le podium](#)
- [Des consignes de sécurité sur une affiche à imprimer de 11 po x 17 po pour vos salles de classe](#)

Vous pouvez les télécharger dans la section réservée aux partenaires du coach.ca.

Ces ressources sont fondées sur les directives de l'Agence de la santé publique du Canada visant à réduire le risque de transmission de la COVID-19 pendant les ateliers en personne. **Elles ne sauraient l'emporter sur les directives des autorités de santé publique provinciales ou territoriales ni sur celles des fédérations sportives.** Les organismes sportifs et les autres organismes hôtes ne doivent reprendre les formations en personne que lorsque les autorités compétentes modifient leurs restrictions afin de permettre la reprise de ces activités en toute sécurité.

L'ACE tiendra aussi plusieurs webinaires d'information concernant la reprise des formations en personne au cours des prochaines semaines. Les premières séances auront lieu immédiatement après l'appel des partenaires du 20 août. D'autres renseignements suivront.